



## Objectif reprise - Conseils et appui gratuit pour les TPE-PME

Déployé sur la région par la Direccte avec le concours de l'ARACT ce dispositif permet aux TPE-PME de disposer de conseils en matière d'organisation du travail, de prévention des risques ou de relations sociales pour leur faciliter leur reprise d'activité.

[LIRE LA SUITE](#)

### PACTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

#### Mobilisation régionale pour le redémarrage des entreprises

Aux côtés de l'Etat et de la Région, une trentaine d'organisations professionnelles et 4 organisations syndicales veulent accompagner par le dialogue social la reprise d'activité en toute sécurité.



[Lire la suite](#)

### TOURISME

#### Un plan de relance XXL pour sauver la saison d'été 2020

Un plan de soutien au tourisme, secteur clé en Centre-Val de Loire, a été présenté le 4 mai dernier par le Gouvernement incluant protocole sanitaire, aides financières et mesures d'accompagnement.



[Lire la suite](#)

### APPUI AU DIALOGUE SOCIAL

#### Une newsletter sur le « Dialogue social en période de crise sanitaire »

Initiée par la Direccte avec l'Université d'Orléans, cette newsletter hebdomadaire propose aux partenaires sociaux des repères juridiques et des exemples de bonnes pratiques.

### CODE DU TRAVAIL NUMÉRIQUE

#### Tout savoir sur le droit du travail en période d'état d'urgence

En application de la loi d'urgence du 23 mars 2020, le gouvernement a publié plusieurs ordonnances qui modifient de manière dérogatoire certains dispositifs réglementaires du code du travail.



PRÉSENTATION

Afin d'enrichir vos négociations, la DIRECCTE, en partenariat avec l'Université d'Orléans et sa Gestion des Ressources Humaines, vous propose régulièrement une lettre d'actualité. Cette lettre d'actualité vous propose l'organisation du travail dans la perspective d'une reprise de l'activité.

[Lire la suite](#)



[Lire la suite](#)

SANTÉ AU TRAVAIL

**TPE-PME et COVID : Une aide à l'achat d'équipements de protection**

L'Assurance Maladie/Risques professionnels (CARSAT) propose aux entreprises de moins de 50 salariés et aux travailleurs indépendants une subvention pour l'achat d'équipements de protection.



[Lire la suite](#)

PROTECTION DES TRAVAILLEURS

**65 fiches métiers préconisent des mesures de prévention adaptées**

Pour accompagner les entreprises et les salariés dans cette période de reprise d'activité, le ministère du Travail édite des fiches métiers préconisant des mesures concrètes de prévention.



[Lire la suite](#)



CHIFFRES CLEFS DU MOIS

C'est le nombre d'établissements en région Centre-Val de Loire ayant déposé depuis le 1er mars dernier auprès de la Direccte une demande d'activité partielle au bénéfice de 411 811 salariés pour un total de 157,7 millions d'heures de travail. Données arrêtées au 22 mai 2020.



**Absence de CSE  
au 1er janvier 2020:  
Quelles conséquences et sanctions  
pour l'employeur ?**

DERNIÈRES  
ÉTUDES & RAPPORTS

**Le confinement en Centre-Val de Loire : des impacts différents selon les ménages**

INSEE Flash Centre-VDL N°37- avril 2020

**L'Economie numérique en Centre-Val de Loire - Etude de 56 pages - Direccte Centre-VDL et Dev'Up janvier 2020**

**Protection contre la pauvreté et gains monétaires au travail depuis vingt ans - Note d'analyse de France Stratégie - décembre 2019**

MARCHÉS &  
APPELS À PROJET

**AAP Innovation Avenir PME en région Centre-Val de Loire**

**AAP FSE Accompagner les jeunes NEET vers et dans l'emploi**

**AAP Développement de l'offre d'insertion par l'activité économique (IAE) en région Centre-Val de Loire**

**AAP Innovation Stop COVID**



**ABONNEZ-VOUS**

[centre-val-de-loire.directe.gouv.fr](http://centre-val-de-loire.directe.gouv.fr)



La lettre « Direccte Centre-Val de Loire Informations » est une publication destinée à informer tous les acteurs socio-économiques régionaux des politiques publiques conduites par la Direccte CVL et ses ministères de tutelle, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale.

Direction de la publication : Pierre GARCIA, directeur régional.

Coordination éditoriale et rédaction : service communication.

Conception graphique et rédaction : Goodby.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, adressez-vous par courriel à [centre.communication@directe.gouv.fr](mailto:centre.communication@directe.gouv.fr)

[Se désinscrire](#)